

## **AVIS DE PUBLICITÉ** (Suite à une manifestation d'intérêt spontanée)

### **PRÉALABLE A UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC,**

#### **POUR : Animation commerciale des producteurs, de l'artisanat et des circuits courts de Champs-sur-Marne**

**Cadre juridique :** Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, lorsque l'autorisation d'occuper son domaine public intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Commune doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature, l'emplacement pourra être attribué à la personne ayant initialement manifesté son intérêt.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un acte unilatéral ou conventionnel, délivré à titre personnel. L'occupation est précaire (temporaire) et révocable.

Le candidat doit prendre en considération la durée de l'occupation proposée et les contraintes que cela induit en matière d'investissement. Il est seul responsable de l'exploitation de l'activité qui est exercée à ses risques et périls. L'amortissement des investissements doit être réalisé sur cette durée d'exploitation, et le candidat dument informé s'engage à ne pas porter réclamation sur ce point.

La commune de Champs-sur-Marne a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public communal du parvis de la Mairie aux fins de gestion et d'animation commerciale de vente de produits issus des producteurs, de l'artisanat et des circuits courts de Champs-sur-Marne (soit par la distance et par la vente avec un seul intermédiaire).

Par conséquent, tout porteur de projet concurrent pour la mise en œuvre d'une animation commerciale similaire, intéressé par l'occupation du parvis de la Maire peut se manifester dans les délais et conditions fixés par le présent avis.

### **1- CARACTÉRISTIQUES DE L'OCCUPATION**

**ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE :** vente de produits de producteurs, de l'artisanat et issus de circuits courts de Champs-sur-Marne

**LIEU SUR LE DOMAINE PUBLIC :** Parvis de la mairie de Champs-sur-Marne  
Adresse : 1 Mail Jean Ferrat à Champs-sur-Marne (77 420)

**DURÉE DE L'OCCUPATION :**

Date(s) : 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois, du 5 octobre 2025 au 31 décembre 2026  
Renouvelable expressément, sans excéder 12 ans.  
Horaires : 9h00 à 13h00

**MONTANT DE LA REDEVANCE DOMANIALE :** le montant de la redevance forfaitaire globale d'occupation du domaine public sera fixé conformément aux dispositions des articles L. 2125-1 et L. 2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

### **2- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**CONDITIONS TECHNIQUES :**

- Aucune gêne à la circulation publique et des secours,
- Respect des règles d'hygiène comme la chaîne du froid,

- Le partenaire aura l'entière responsabilité de l'organisation de l'animation commerciale. La commune se contente de mettre à disposition ce lieu,
- Le partenaire s'engage à respecter les plages horaires dédiées,
- Installation et démontage complets à chaque animation,

PIÈCES JOINTES : Plan parvis de la mairie

SERVICE GESTIONNAIRE :

Nom du service : Juridique et commande publique  
Personne responsable : BONNAFFÉ Nathalie  
Téléphone : 01.74.92.10.71  
Mél du service : juridique@ville-champssurmarne.fr

### **3- CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION DOMANIALE**

DÉPOT DES CANDIDATURES :

Date et heure limites : le 04 septembre 2025 à 12h00

Soit par voie postale, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Commune de Champs-sur-Marne  
B.P.1 - Champs-sur-Marne  
77 427 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2

Soit par voie électronique (au format pdf) à l'adresse : « [courrier@ville-champssurmarne.fr](mailto:courrier@ville-champssurmarne.fr) », avec l'objet « *Candidature ODP Animation commerciale Parvis de la Mairie* »

Soit par dépôt en Mairie auprès du service gestionnaire en Mairie située Mail Jean Ferrat à Champs-sur-Marne (77 420), aux jours et horaires d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45.

CRITÈRES DE SELECTION DES CANDIDATS ET PONDÉRATION :

- Pertinence du projet au regard de l'objet annoncé (40%)
- Qualité et diversité des produits proposés (30%)
- Engagement en matière de sécurité, d'hygiène et de propreté (30%)

DOCUMENTS À FOURNIR en cours de validité :

- ✓ Lettre de motivation présentant le projet
- ✓ Dossier technique : description de l'installation, photographies couleurs, plan, etc
- ✓ Références professionnelles (diplômes, curriculum vitae, articles de presse, livres, etc)
- ✓ Note financière présentant les investissements et l'amortissement prévus pour l'activité
- ✓ Kbis de moins de 3 mois / Statuts
- ✓ Attestation d'assurance

**Instance chargée d'un recours contentieux** : Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun

Date d'affichage et de mise en ligne sur le site Internet du présent avis : le 19 août 2025 pendant 15 jours
---



Mairie de  
Champs-sur-Marne  
récemment



Rue Pierre Weezerka

Rue de Paris

Ru